

Chères étudiantes, chers étudiants, chères intervenantes, chers intervenants,

Nous sommes ravis de vous accueillir à l'École d'Automne du PhiLab Québec, une belle occasion de plonger au cœur des réflexions sur la philanthropie à travers une question fil conducteur : *quels rôles peut jouer le secteur philanthropique dans la construction d'une société juste, écologique et démocratique ?*

Pour vous accompagner dans cette aventure intellectuelle, nous avons préparé un dossier spécial : le « Dossier de Presse », qui sera votre compagnon tout au long de l'école d'automne. Nous vous encourageons vivement à le lire avant le début des ateliers.

Le dossier de presse est bien plus qu'une simple compilation d'articles. C'est une source essentielle d'inspiration et de réflexion qui alimentera les discussions, les ateliers, les exercices et les débats tout au long de l'événement. Elle constituera le fil conducteur de notre exploration des enjeux contemporains et de la manière dont ils interagissent avec les domaines que nous allons aborder.

Pour les étudiantes et étudiants, ce dossier vous aidera à mieux comprendre les contextes et les perspectives qui sous-tendent les sujets que nous allons explorer ensemble.

Pour les intervenantes et intervenants, le dossier de presse est une ressource pour développer vos contenus conceptuels, vos exercices et les débats que vous souhaitez mener en classe. Les ateliers des trois jours sont contextualisés par le dossier de presse.

Nous sommes impatients de partager ces quelques jours riches avec vous et de voir comment les articles proposés nourriront nos échanges et nos réflexions.

Bienvenue à l'École d'Automne, et que ce dossier de presse soit le point de départ de notre exploration collective.

Un grand merci à nos partenaires dans cette aventure : Le CRISES, le département de sociologie de l'UQAM, l'Observatoire sur la philanthropie de l'ESG UQAM ainsi que le certificat en philanthropie de l'UdeM

ENJEUX, TENSIONS ET OPPORTUNITÉS

## Réimaginer la philanthropie

Face à la transition sociale et écologique à laquelle la planète tout entière ne peut plus se soustraire, quel rôle pour la philanthropie ? Dans un monde de plus en plus complexe et dans lequel les iniquités ne cessent de croître, comment faire en sorte que les dons nourrissent les plus nécessiteux, et que les projets financés répondent à leurs besoins ? La conférence nationale du Réseau canadien pour une recherche partenariale sur la philanthropie (PhiLab-UQAM), organisée du 19 au 22 avril prochains de manière virtuelle, en appelle à une redéfinition de la philanthropie du XXI<sup>e</sup> siècle. Une philanthropie reposant toujours sur le don et le partage, la bienveillance et la solidarité, mais tout en assurant plus d'équité, de diversité, d'inclusivité et de justice. Ce cahier, réalisé en partenariat avec le PhiLab, met en avant quelques réalisations récentes qui témoignent de ce nécessaire changement de paradigme et qui ouvrent la voie à une transformation majeure de tout l'écosystème philanthropique canadien.

DONNER LE POUVOIR AUX COMMUNAUTÉS VULNÉRABLES D 3

MIEUX SUBVENTIONNER L'ACTION CLIMATIQUE D 4

EN COULISSE, DES RÉSEAUX RÉINVENTENT LA PHILANTHROPIE D 5



ROMAIN LASSER

## Coconstruire un monde plus juste

Les événements récents nous invitent plus que jamais à repenser le vivre-ensemble. L'appel à une nouvelle normalité qui s'est fait entendre en contexte pandémique s'ajoute aux exigences de justice sociale — exacerbées par les mouvements #MoiAussi et Black Lives Matter — et de respect de l'écologie. Quant à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, elle démontre clairement la fragilité des équilibres politiques entre les grandes nations.

JEAN-MARC FONTAN ET PETER ELSON  
Codirecteurs du PhiLab

La philanthropie, sous sa forme moderne, existe depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, la plus importante fondation canadienne, toujours en activité, ayant été créée par la famille McConnell en 1937. Au fil des décennies, leur nombre n'a cessé de croître, accompagnant et soutenant le développement de la société civile. Au Canada, on dénombrait en 2021 un peu plus de 11 000 fondations privées et publiques, dont

191 fondations communautaires, mobilisant un actif d'environ 100 milliards de dollars et permettant des dons à hauteur d'un peu plus de 7 milliards de dollars par année.

Cette philanthropie moderne, comme l'ont bien démontré les travaux de l'Institut Mallet et d'Imagine Canada, est constituée de différents écosystèmes dynamiques, lesquels ne cessent de prendre de l'ampleur et de l'importance tant au niveau fédéral qu'à l'échelle des provinces et des territoires. D'autres travaux, menés par notre Réseau canadien de recherche partenariale sur la philanthropie (PhiLab), témoignent du travail in-

cessant réalisé par nombre de fondations canadiennes et québécoises afin de redéfinir le cadre de leurs interventions, mais aussi d'imaginer une autre réalité sociétale.

Le secteur philanthropique n'échappe pas en effet au besoin de repositionnement qui traverse toute la société. De nos jours, deux grandes voies de travail se dessinent : si la première entend poursuivre et renforcer l'approche développementaliste et modernisatrice, la deuxième remet en question quant à elle le bien-fondé de la course à toujours plus de modernité. Cette dernière explore le passage à une nouvelle

normalité, laquelle impliquerait une transition sociale et écologique. Les efforts en vue de réimaginer l'action philanthropique s'inscrivent dans l'une et l'autre de ces voies.

### Quatre grandes tendances

Nous observons en premier lieu un renforcement du besoin de collaborer, de mailler, de regrouper les forces entre fondations, mais aussi avec d'autres acteurs, à l'image du Projet impact collectif à Montréal (PIC), ou encore avec la mise sur pied du Consortium COVID Québec.

Nous percevons ensuite une volonté de rendre moins invisibles les causes sociales et environnementales, comme le démontre par exemple le travail réalisé par un groupe informel de fondations montréalaises visant à mettre en place un outil de mesure de leur impact en matière de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI).

VOIR PAGE D 3 : JUSTICE

L'Année PhiLanthropique — Disponible gratuitement



Volume 3 | Hiver 2021

Première revue bilingue sur la philanthropie au Canada



# Donner le pouvoir aux communautés vulnérables

Les fondations sont souvent trop déconnectées des besoins réels pour prendre les bonnes décisions

ROMAIN LASSER

CAROLINE RODGERS  
Collaboration spéciale

**M**ême avec les meilleures intentions, il arrive que la philanthropie rate sa cible parce que les décideurs sont déconnectés de la réalité sur le terrain. C'est pourquoi les subventions participatives, qui décentralisent le pouvoir pour intégrer la communauté dans le processus décisionnel, suscitent de plus en plus d'intérêt dans le milieu philanthropique.

Avec les sommes importantes dont elles disposent, les fondations peuvent avoir des effets majeurs sur divers problèmes sociaux ou environnementaux. Toutefois, le fait que le pouvoir soit souvent dans les mains de personnes provenant de milieux privilégiés peut faire en sorte que l'argent n'est pas dépensé de la bonne façon.

« Le problème avec la concentration du pouvoir, c'est que, souvent, les individus fortunés qui ont créé ces fondations privées n'ont pas expérimenté eux-mêmes les inégalités sociales qu'ils tentent de résoudre. Il y a un écart important entre eux et les organisations communautaires, qui, elles, sont au courant des besoins et sont mieux à même de proposer des solutions efficaces », explique Juniper Glass, à la fois chercheuse au PhiLab et consultante pour l'organisme de stratégie philanthropique Conseils lumière, qu'elle a fondé.

## Le pouvoir aux communautés

La tendance actuelle en philanthropie, dans le monde, se dirige vers un processus qui fera davantage appel aux activistes et aux organismes pour déterminer les meilleures stratégies d'aide. De plus en plus, les fondations forment des comités d'experts et de membres de la communauté pour mieux cibler leurs actions.

Un bon exemple de ces nouvelles pratiques est l'Arctic Indigenous Fund, qui a été mis sur pied pour venir en aide aux communautés autochtones dans les régions arctiques autour du monde. Ce sont des Autochtones qui ont eux-mêmes créé le fonds, et leur processus décisionnel fait appel à de jeunes représentants de chaque région concernée. Ils collaborent en

intégrant leurs valeurs traditionnelles au processus décisionnel et à la façon de dépenser l'argent, qui provient de trois fondations. Celles-ci ont donc décidé de leur faire confiance et de remettre le pouvoir décisionnel directement aux personnes concernées.

Un autre bon exemple est celui de la Community Foundation of Greater Peterborough, en Ontario, qui vise l'égalité des sexes. La fondation a invité tous les organismes consacrés aux femmes de la région, et ceux-ci décident, tous ensemble, comment utiliser les fonds dans l'intérêt primordial de la région.

« Le modèle traditionnel d'octroi de subventions est souvent basé sur la compétition, dit Juniper Glass. Cela fait en sorte que des organisations qui devraient être amies sont placées dans une situation compétitive improductive. Le cas de Peterborough a été un franc succès. Il est intéressant d'observer la confiance dont la fondation a fait preuve et le travail d'équipe au service de la communauté. »

L'avantage le plus important de ces modèles est qu'il assure véritablement que l'argent est utilisé de la meilleure façon possible, grâce aux connaissances et à l'expérience des gens sur le terrain.

Au Québec, dans le contexte de la pandémie de COVID-19, la Fondation du Grand Montréal a lancé récemment le Fonds collectif pour l'équité sociale en se basant sur un processus participatif pour décider où iraient les fonds.

« Nous avons fait l'expérience de la décentralisation, avec une approche qui s'appelle la philanthropie de confiance, précise Karel Mayrand, président-directeur général de la fondation. Au lieu de faire un appel de propositions, nous nous sommes tournés vers l'écoute et, au lieu d'imposer nos objectifs, nous avons essayé de saisir les besoins et recensé les organismes qui pourraient y répondre. »

## Comment changer les choses ?

Ce besoin de changer leurs pratiques est bien compris des grandes fondations et, s'il reste encore bien du chemin à faire, plusieurs se penchent déjà sur la question, constate Juniper Glass.

Avec les exemples positifs qui se multiplient depuis environ cinq ans, il devient de plus en plus évident que l'octroi participatif est la bonne chose à faire et qu'il deviendra sans doute un jour la norme. Les attentes envers les fondations sont à l'image de l'évolution de la société dans son ensemble, vers plus d'inclusion, de diversité et de participation des individus aux décisions qui touchent la collectivité.

« Les fondations savent qu'elles ne peuvent plus prendre leurs décisions dans l'ombre, qu'elles doivent faire preuve de plus de transparence », souligne Juniper Glass.

L'un des éléments clés pour réussir cette décentralisation est de mener des consultations dès le départ, selon la chercheuse. « Même quand les fondations veulent améliorer leurs pratiques, elles oublient souvent d'impliquer des personnes à même de leur apporter l'information et la réflexion dont elles ont besoin tout au début du processus », dit-elle.

Le grand défi demeure de convaincre les conseils d'administration et autres décideurs de faire confiance aux communautés et à leur capacité à gérer les fonds reçus. Pour les décideurs habitués aux anciennes façons de faire, il s'agit de faire preuve d'ouverture d'esprit, de laisser tomber leurs idées préconçues et d'accepter que la communauté soit au cœur des décisions qui la concernent.

**Le fait que le pouvoir soit souvent dans les mains de personnes provenant de milieux privilégiés peut faire en sorte que les sommes d'argent dont disposent les fondations ne sont pas dépensées de la bonne façon**

## Une philanthropie de proximité

possibilité de donner aux organisations représentant les populations concernées des ressources pour agir directement sur les solutions à développer. Mentionnons les exemples de l'Indigenous Resilient Fund et du Black Opportunity Fund à Toronto.

## Pour un monde meilleur

Ce sont là des efforts qui demandent à être renforcés. Certes, ils ne changent pas en profondeur la situation en ce qui a trait à la grande crise sociale et écologique qui nous affecte, mais ils ouvrent la voie à un travail de repositionnement des postures des acteurs sociaux afin d'accroître leur capacité de travailler ensemble pour un monde meilleur.

Pour y parvenir, cela demandera de réimaginer la philanthropie et de le faire de concert avec les autres parties prenantes des grands systèmes institutionnels de nos sociétés. Nous aurons certes l'occasion, au colloque national virtuel PhiLab du 19 au 22 avril prochains — Réimaginer la philanthropie : enjeux, tensions et opportunités — d'échanger sur les façons de voir comment il sera possible d'aller dans cette direction.

*En plus de codiriger le PhiLab, Jean-Marc Fontan et Peter Elson sont respectivement professeur au Département de sociologie de l'UQAM et professeur à l'École d'administration publique de l'Université de Victoria.*

## RÉDUIRE LES INÉGALITÉS :

la juste contribution de la philanthropie



Découvrez notre DÉCLARATION D'ENGAGEMENT

15 fondations signataires  
Une vision commune  
pour lutter contre les inégalités  
et des engagements concrets pour agir

[collectifdesfondations.org](http://collectifdesfondations.org)

## JUSTICE

SUITE DE LA PAGE D 1

Nous remarquons par ailleurs une volonté de revoir les bases de la Loi sur l'impôt sur le revenu en lien avec les donations. Sur ce point, indiquons le dépôt d'un mémoire, à l'été 2021, par Fondations philanthropiques du Canada (FPC) auprès du gouvernement fédéral, qui propose notamment d'élever le quota de déboursement à 5 %, et de rendre accessibles les dons philanthropiques à des organisations non qualifiées par l'Agence de revenu du Canada.

Enfin, nous constatons que la philanthropie de proximité ou communautaire fait tranquillement sa place sur la scène philanthropique québécoise. Une philanthropie qui se veut plus respectueuse de la relation s'installant entre donateurs ou donatrices et donataires. Cela se traduit par la

# Mieux subventionner l'action climatique

Si, traditionnellement, les fondations subventionnaires n'ont pas toujours eu un intérêt pour la question climatique, de plus en plus d'entre elles cherchent des façons de s'impliquer pour l'environnement, selon des experts du milieu.

RAPHAËLLE RITCHOT  
Collaboration spéciale



Je dirais que c'est facilement moins de 5 % des dons philanthropiques au Canada qui vont à la question environnementale. Il y a donc un gros rattrapage à faire », explique d'entrée de jeu le président-directeur général de la Fondation du Grand Montréal, Karel Mayrand, qui a auparavant travaillé à la Fondation David Suzuki.

Si ce dernier a amené sa sensibilité pour l'environnement à la Fondation du Grand Montréal, il croit que les fondations seront de plus en plus amenées à collaborer et même à partager leur savoir-faire.

« Il y a d'autres fondations philanthropiques montréalaises qui veulent faire quelque chose sur le climat et l'environnement à Montréal. Nous avons réuni ces fondations ensemble autour d'une même table pour faire en sorte que les fondations qui ont plus d'expérience sur la question puissent échanger avec celles qui ont beaucoup d'intérêt, mais qui ne savent pas nécessairement par quel bout prendre cet enjeu. Présentement, il y a facilement une demi-douzaine de fondations philanthropiques à Montréal qui cherchent des façons concrètes de s'impliquer en transition

écologique et pour le climat. C'est vraiment en train de débloquer », indique-t-il.

Une opinion que partage le directeur général de la Fondation familiale Trotter, Éric St-Pierre, qui invite les fondations, même celles dont le but principal n'est pas l'environnement, à s'ouvrir à cet enjeu.

« Je voudrais que les fondations trouvent des façons d'inclure le climat dans leurs objectifs, que ce soit avec les subventions qu'elles offrent ou leur dotation en faisant des investissements écoresponsables », précise-t-il.

## Des placements écoresponsables

En plus de verser des subventions sur la question de la transition écologique à des organismes de bienfaisance, une autre façon d'investir dans le climat pour les fondations est de placer leur dotation pour qu'elle travaille pour l'environnement, et non contre celui-ci.

« Par exemple, à la Fondation du Grand Montréal, notre actif est de 420 millions de dollars, alors qu'on verse peut-être 16 à 20 millions de dollars de subventions par année. Quand on dit 420 millions, il faut

réfléchir à la façon dont cet argent est investi. Nous avons donc adopté l'automne dernier une politique d'investissements responsables. En gros, nous avons pris l'engagement, pour l'ensemble de nos actifs, de nous mettre sur une trajectoire conforme avec l'Accord de Paris », détaille M. Mayrand.

En plus de travailler de concert sur les questions climatiques, ce genre d'initiatives a attiré plusieurs nouveaux placements à la Fondation du Grand Montréal.

De son côté, la Fondation familiale Trotter a décidé depuis 2015-2016 d'éliminer tous les investissements qui touchaient aux énergies fossiles : « depuis, nous n'avons plus d'actifs dans le charbon, le gaz naturel et le pétrole », indique M. St-Pierre.

## Besoins actuels

Pour être en mesure de donner plus aux questions climatiques, le milieu philanthropique réclame aussi des changements dans les règles afin que les organismes souhaitant être reconnus par l'Agence du revenu du Canada puissent le faire plus facilement.

« Les organismes environnementaux sont plus jeunes, et c'est souvent

une barrière. Il y a des initiatives que l'on voudrait financer, mais on n'y arrive pas parce que la loi [Loi sur l'impôt sur le revenu en lien avec les donations] nous oblige à financer uniquement des organismes qualifiés par l'Agence de revenu Canada », explique M. Mayrand.

Il estime qu'au moment où la loi a été écrite, l'environnement n'a pas été inclus, car ce n'était pas un enjeu à l'époque et que, comme ce domaine est indirectement inclus dans la loi, cela fait en sorte qu'il est « peut-être plus difficile » pour ces organismes d'obtenir leur statut.

Karel Mayrand mentionne également le besoin de financer des activités de plaidoyer.

« On a aussi besoin de jouer avec la fiscalité et la réglementation, un peu comme cela s'est fait avec la question du tabagisme à l'époque, et, souvent, le milieu philanthropique va financer des recherches, mais ne va pas vouloir financer d'activités de plaidoyer, résume-t-il. Et sans celles-ci, les lois ne changent pas et, si les lois ne changent pas, on n'atteint pas les objectifs environnementaux. »

« **Présentement, il y a facilement une demi-douzaine de fondations philanthropiques à Montréal qui cherchent des façons concrètes de s'impliquer en transition écologique et sur le climat. C'est vraiment en train de débloquer.** »



ROMAIN LASSER

## PROJET IMPACT COLLECTIF

# Toutes ensemble, contre la pauvreté

Dans le but de ne plus travailler en vase clos, Centraide du Grand Montréal et ses partenaires ont lancé une grande initiative pour s'attaquer aux effets comme aux causes de la pauvreté à Montréal.

CATHERINE COUTURIER  
Collaboration spéciale

« C'est une petite révolution », affirme Rotem Ayalon, directrice adjointe du Projet impact collectif (PIC). Lancé en 2015 à l'initiative de Centraide du Grand Montréal et de la Fondation Lucie et André Chagnon, le projet rassemble neuf fondations.

« La réflexion, c'était de voir comment on pouvait, au-delà des efforts individuels, se mettre collectivement au travail pour s'attaquer aux problèmes », dit Claude Pinard, président-directeur général de Centraide du Grand Montréal, l'organisation qui agit comme opérateur du PIC. L'ensemble des fondations ont mis sur la table 23 millions de dollars sur six ans.

Trois partenaires stratégiques collaborent par ailleurs au projet, soit la Ville de Montréal, la Direction régionale de santé publique de Montréal et la Coalition montréalaise des tables de quartier. « C'est une collaboration inédite, par le type de travail qui a été fait, l'étendue des partenaires autour de la table, les montants investis, mais aussi parce qu'on invitait les quartiers à expérimenter, à innover, pour accélérer le changement », souligne M. Pinard.

## Une approche ascendante

Contrairement aux approches morcelées, par lesquelles chaque fondation finance un projet ou un autre, le PIC voulait favoriser une vision commune et une cohérence pour lutter contre la pauvreté. « Nous voulions nous assurer que tous les acteurs tra-

vailent de façon concertée, et non pas en vase clos, pour augmenter l'impact du travail de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale », indique M<sup>me</sup> Ayalon.

Dans une véritable approche « *bottom up* », la vision adoptée remet en question les relations de pouvoir traditionnelles : « Les fondations trouvent leur pertinence lorsqu'elles participent aux solutions, sans s'attendre à ce que leur impact soit entièrement sur les épaules des organismes communautaires », croit M. Pinard.

Mais surtout, ce sont les quartiers qui définissent leurs priorités d'actions et leurs stratégies. « Certains quartiers souhaitaient avoir accès à des fonds purs et libres, qui ne sont pas orientés », explique Isabel Heck, conseillère en impact collectif et chercheuse associée au Centre de recherche sur les innovations sociales. « C'est vraiment un changement de posture », ajoute l'anthropologue.

Au-delà de l'argent, le PIC mise sur un accompagnement des milieux et le renforcement des capacités lo-

cales. Des conseillers de milieu de Centraide du Grand Montréal accompagnaient ainsi les quartiers, entre autres dans l'implantation d'une culture de l'autoévaluation. Presque tous les quartiers ont déployé des démarches d'évaluation durant les six dernières années.

## À chaque quartier ses défis

Des projets ont été déployés dans 17 quartiers. Chaque quartier décidait sur quel dossier travailler : alimentation, habitation, logement, amélioration des infrastructures, réussite éducative, emploi, etc.

Mais même en s'attaquant à un même dossier, les approches étaient très différentes. Dans l'Ouest-de-l'Île, le PIC a appuyé le projet « Un toit pour tous et toutes : les ateliers de l'Ouest-de-l'Île », qui vise à faire reconnaître le manque de logements abordables dans ce quartier. « Ça a contribué à ce que la ville de Pointe-Claire crée un fonds pour le logement social et mette l'enjeu sur la table », explique M<sup>me</sup> Heck.

« **C'est la beauté d'un fonds non orienté : on travaille sur ce qui est le plus important à régler dans le quartier** »

Dans le quartier de Côte-des-Neiges, où la problématique de l'insalubrité des logements est criante, les acteurs ont plutôt décidé de mobiliser les lo-

caires pour leur faire connaître leurs droits, tandis qu'à Pointe-aux-Trembles, on a choisi de fournir du soutien communautaire aux résidents des coopératives. « C'est la beauté d'un fonds non orienté : on travaille sur ce qui est le plus important à régler dans le quartier », résume M<sup>me</sup> Heck.

## Continuer de tisser des liens

La pandémie a bien entendu bouleversé tous les milieux, et plusieurs projets ont dû être remodelés. Heureusement, tout le travail fait en amont a porté ses fruits. La Concertation en développement social de Verdun souhaitait par exemple renforcer la capacité du milieu à travailler collectivement. « Grâce au travail du PIC, les acteurs ont pu, pendant la pandémie, prendre des décisions rapidement et répondre aux besoins criants, surtout en alimentation », raconte M<sup>me</sup> Ayalon.

Devant le succès de cette approche, une deuxième phase du PIC sera lancée le 27 avril prochain. Les relations entre les acteurs communautaires et de la Ville continueront à se tisser, mais la prochaine étape est d'amener le gouvernement provincial à la table. « Il y a maintenant cette volonté et cette conscience collective en philanthropie qu'on va y arriver ensemble », soutient Claude Pinard.

Parce que le travail est loin d'être terminé ; après la pandémie de COVID-19, c'est l'inflation galopante qui éprouvera les communautés. « Ça va être une année spéciale », termine-t-il.

# Mobiliser pour le climat au-delà des initiés : un défi pour le secteur philanthropique

Publié: 9 novembre 2021, 17:34 EST

**Anne Monier**

Docteure en sciences sociales, Chercheuse à la Chaire Philanthropie de l'ESSEC, spécialiste de la philanthropie, de la sociologie du transnational, des politiques culturelles, ESSEC



Shutterstock

Depuis les accords de Paris en 2015, de nouvelles mobilisations pour le climat ont émergé dans divers secteurs – on pense au secteur financier, avec « Finance for Tomorrow », aux entreprises, avec la « Convention des entreprises pour le climat », aux étudiants et jeunes diplômés, avec « Pour un réveil écologique » ou aux entrepreneurs, avec « Time for the Planet », sans oublier les conventions citoyennes.

C'est au secteur philanthropique que nous allons nous intéresser ici, ce dernier ayant lancé son propre mouvement avec la création de coalitions pour le climat ; elles ont vocation à mobiliser de manière large, au-delà des initiés, ce qui constitue un véritable défi.

## **Le climat, 2 % des dépenses philanthropiques**

La philanthropie climatique n'est pas un phénomène neuf, mais le climat devient aujourd'hui un enjeu central pour le secteur.

Si de nombreuses fondations traditionnelles sont engagées depuis longtemps sur ces sujets (comme la Fondation Rockefeller ou la Fondation Ford), on a vu émerger dans les années 2000 de nouvelles fondations spécialisées dans le climat pour permettre des financements collectifs (*pool funding*) – par exemple la Climate Works Foundation ou la European Climate Foundation.

Pourtant, le financement climatique ne représente que 2 % des dépenses philanthropiques totales, ce qui pose la question du décalage qui existe entre leur engagement financier et la légitimité que ces fondations ont sur la scène climatique mondiale.

## Un nouveau mouvement plus transversal

Au-delà de cette philanthropie climatique des *big players* (grandes fondations internationales), émerge aujourd’hui un nouveau mouvement dans le domaine de la philanthropie du climat : les coalitions de fondations pour le climat, créées dans différents pays européens dès 2019.

Cette initiative a ensuite été reprise par le réseau européen de fondations Dafne, qui a fédéré une coalition européenne, puis au niveau mondial par le réseau philanthropique Wings, qui a créé une coalition internationale – présentée à la COP26.

Date	Coalition	Entité	Pays
Nov 2019	Funders Commitment for Climate Change	Association of Charitable Foundations	UK
Nov 2020	Coalition Française des Fondations pour le Climat	Centre Français des Fondations	France
Nov 2020	Fundaciones por el clima	Asociación Española de Fundaciones	Espagne
Mai 2021	European Philanthropy Coalition for Climate	DAFNE (réseau européen)	Europe
Juin 2021	International Philanthropy Commitment on Climate Change	WINGS (réseau international)	International

L’une des particularités de ce mouvement est de chercher à mobiliser tout le secteur philanthropique, c’est-à-dire toutes les fondations au-delà de celles qui sont spécialisées dans le climat (ou assimilé : environnement, biodiversité, etc.) ou s’occupent déjà de ces sujets.

L’idée est de solliciter les fondations engagées dans l’art, la pauvreté, l’éducation, la santé ou d’autres causes pour qu’elles s’impliquent également dans la lutte contre le changement climatique, qui a des effets sur tous ces domaines et sur le secteur philanthropique lui-même.

Il s’agit d’adopter une perspective transversale, ce qui constitue un changement de paradigme pour un secteur attaché au travail en silo au sein des causes que chaque fondation défend.

Pour faire partie de ces coalitions, les fondations doivent signer un manifeste. L’objectif n’est pas que ces dernières changent de mission, mais qu’elles intègrent la question climatique par tous les moyens possibles. Pour cela, les coalitions ont défini sept grands piliers (déclinés avec quelques nuances nationales), qui correspondent à sept façons d’intégrer la question climatique dans leur travail.

Sensibiliser ses salariés et les porteurs de projet, intégrer la question climatique dans la mise en œuvre des programmes, investir de manière responsable, avoir une empreinte carbone réduite, faire du plaidoyer pour la cause climatique constituent certains des points d’entrée pour les fondations qui veulent s’engager pour le climat.

## Un défi pour le secteur philanthropique

Face à cette mobilisation large, les défis sont nombreux et à la hauteur de l'enjeu que représente le changement climatique.

Le premier grand défi concerne la diversité des fondations. Diversité des tailles des fondations. Diversité des causes défendues, de l'art à l'éducation, en passant par la santé ou la pauvreté. Mais aussi diversité de l'état d'avancement : certaines fondations ne connaissent pas du tout le sujet, d'autres sont expertes et ont déjà mis en place de nombreuses actions concrètes. Comment parvenir à inclure tout le monde tout en réalisant de réels progrès face à l'urgence climatique ?

La coordination de ce mouvement de grande ampleur représente un autre enjeu, puisqu'il englobe de nombreux acteurs et structures – fondations, réseaux, experts... – et tout ceci en différentes langues et sur différents fuseaux horaires. Comment être au courant des avancées des uns et des autres, diffuser l'information et communiquer, synchroniser les calendriers, prendre des décisions de manière multilatérale, etc. ?

Le troisième défi concerne le leadership pour faire avancer le mouvement. Il s'agit de trouver un équilibre entre être à l'écoute des fondations, de ce qu'elles souhaitent, tout en définissant une direction claire et précise. Cela signifie échanger, apprendre, partager, mais aussi agir et s'engager de façon concrète et contraignante, et ce dans une perspective temporelle marquée par l'urgence.

Quatrième difficulté à relever, la diversité des points de vue, avec des visions plus ou moins radicales ou consensuelles, certains voulant aller plus loin et plus vite que d'autres. La question du climat est un sujet politique sur lequel les fondations ont des approches variées. Comment gérer les attentes différentes des uns et des autres ? Ces divergences sont-elles un frein à la mobilisation ?

Enfin, il s'agit de parvenir à créer un effet « boule de neige », c'est-à-dire de toucher de manière exponentielle, tout le monde, les initiés, les non-initiés, les hésitants, mais aussi les réfractaires.

## **Être à la hauteur de l'enjeu**

On se demande souvent pourquoi on agit si peu face à cette crise climatique majeure. L'une des clés tient au fait que la crise climatique peut se lire à l'aune de la théorie des jeux et de ses variantes : les acteurs ne se mobilisent que s'ils pensent que les autres vont le faire également, de peur d'y perdre.

**The Conversation France**   
@FR\_Conversation · [Follow](#)

Les quatre conditions d'une philanthropie climatique efficace [bit.ly/2H9Dxjs](https://bit.ly/2H9Dxjs)



3:01 AM · Oct 17, 2020 

---

 5  Reply  Copy link

[Read more on Twitter](#)

Ceux qui font le premier pas rompent, d'une certaine manière, ce cercle vicieux. Le secteur philanthropique se trouve aujourd'hui à un tournant face à la crise climatique.

Alors que le GIEC a publié en août 2021 un rapport alarmant et que les catastrophes naturelles de ces derniers mois (inondations en Chine, incendies en Grèce, etc.) ont donné un avant-goût de ce qui nous attend, le défi le plus important pour la philanthropie est ainsi d'être à la hauteur de l'enjeu.

## Des fondations veulent mieux subventionner l'action climatique

Raphaëlle Ritchot  
Collaboration spéciale  
9 avril 2022



Illustration: Romain Lasser En plus de verser des subventions sur la question de la transition écologique à des organismes de bienfaisance, les fondations peuvent aussi adopter une politique d'investissements responsables.

Ce texte fait partie du cahier spécial [Philanthropie](https://www.ledevoir.com/cahiers-speciaux/2022-04-09/philanthropie?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte) ([https://www.ledevoir.com/cahiers-speciaux/2022-04-09/philanthropie?utm\\_source=recirculation&utm\\_medium=hyperlien&utm\\_campaign=corps\\_texte](https://www.ledevoir.com/cahiers-speciaux/2022-04-09/philanthropie?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte)).

**Si, traditionnellement, les fondations subventionnaires n'ont pas toujours eu un intérêt pour la question climatique, de plus en plus d'entre elles cherchent des façons de s'impliquer pour l'environnement, selon des experts du milieu.**

« Je dirais que c'est facilement moins de 5 % des dons philanthropiques au Canada qui vont à la question environnementale. Il y a donc un gros rattrapage à faire », explique d'entrée de jeu le président-directeur général de la Fondation du Grand Montréal, Karel Mayrand, qui a auparavant travaillé à la Fondation David Suzuki.

Si ce dernier a amené sa sensibilité pour l'environnement à la Fondation du Grand Montréal, il croit que les fondations seront de plus en plus amenées à collaborer et même à partager leur savoir-faire.

« Il y a d'autres fondations philanthropiques montréalaises qui veulent faire quelque chose sur le climat et l'environnement à Montréal. Nous avons réuni ces fondations ensemble autour d'une même table pour faire en sorte que les fondations qui ont plus d'expérience sur la question puissent échanger avec celles qui ont beaucoup d'intérêt, mais qui ne savent pas nécessairement par quel bout prendre cet enjeu. Présentement, il y a facilement une demi-douzaine de fondations philanthropiques à Montréal qui cherchent des façons concrètes de s'impliquer en transition écologique et pour le climat. C'est vraiment en train de débloquer », indique-t-il.

Une opinion que partage le directeur général de la Fondation familiale Trottier, Éric St-Pierre, qui invite les fondations, même celles dont le but principal n'est pas l'environnement, à s'ouvrir à cet enjeu.

« Je voudrais que les fondations trouvent des façons d'inclure le climat dans leurs objectifs, que ce soit avec les subventions qu'elles offrent ou leur dotation en faisant des investissements écoresponsables », précise-t-il.

## Des placements écoresponsables

En plus de verser des subventions sur la question de la transition écologique à des organismes de bienfaisance, une autre façon d'investir dans le climat pour les fondations est de placer leur dotation pour qu'elle travaille pour l'environnement, et non contre celui-ci.

« Par exemple, à la Fondation du Grand Montréal, notre actif est de 420 millions de dollars, alors qu'on verse peut-être 16 à 20 millions de dollars de subventions par année. Quand on dit 420 millions, il faut réfléchir à la façon dont cet argent est investi. Nous avons donc adopté l'automne dernier une politique d'investissements responsables. En gros, nous avons pris l'engagement, pour l'ensemble de nos actifs, de nous mettre sur une trajectoire conforme avec l'Accord de Paris », détaille M. Mayrand.

«»

Présentement, il y a facilement une demi-douzaine de fondations philanthropiques à Montréal qui cherchent des façons concrètes de s'impliquer en transition écologique et sur le climat. C'est vraiment en train de débloquer.

— Karel Mayrand

En plus de travailler de concert sur les questions climatiques, ce genre d'initiatives a attiré plusieurs nouveaux placements à la Fondation du Grand Montréal.

De son côté, la Fondation familiale Trottier a décidé depuis 2015-2016 d'éliminer tous les investissements qui touchaient aux énergies fossiles : « depuis, nous n'avons plus d'actifs dans le charbon, le gaz naturel et le pétrole », indique M. St-Pierre.

## Besoins actuels

Pour être en mesure de donner plus aux questions climatiques, le milieu philanthropique réclame aussi des changements dans les règles afin que les organismes souhaitant être reconnus par l'Agence du revenu du Canada puissent le faire plus facilement.

« Les organismes environnementaux sont plus jeunes, et c'est souvent une barrière. Il y a des initiatives que l'on voudrait financer, mais on n'y arrive pas parce que la loi [Loi sur l'impôt sur le revenu en lien avec les donations] nous oblige à financer uniquement des organismes qualifiés par l'Agence de revenu Canada », explique M. Mayrand.

Il estime qu'au moment où la loi a été écrite, l'environnement n'a pas été inclus, car ce n'était pas un enjeu à l'époque et que, comme ce domaine est indirectement inclus dans la loi, cela fait en sorte qu'il est « peut-être plus difficile » pour ces organismes d'obtenir leur statut.

Karel Mayrand mentionne également le besoin de financer des activités de plaidoyer.

« On a aussi besoin de jouer avec la fiscalité et la réglementation, un peu comme cela s'est fait avec la question du tabagisme à l'époque, et, souvent, le milieu philanthropique va financer des recherches, mais ne va pas vouloir financer d'activités de plaidoyer, résume-t-il. Et sans celles-ci, les lois ne changent pas et, si les lois ne changent pas, on n'atteint pas les objectifs environnementaux. »

Ce contenu a été produit par l'équipe des publications spéciales du *Devoir*, relevant du marketing. La rédaction du *Devoir* n'y a pas pris part.

OPINIONS



# Pour une relance verte, solidaire et prospère



PHOTO MARTIN TREMBLAY, LA PRESSE

« Nous voulons tous retrouver un nouvel équilibre, une nouvelle normale, en rendant notre coin de continent plus vert, plus solidaire et plus prospère », écrit Eric St-Pierre.

---

# Les leaders de grandes fondations philanthropiques invitent le premier ministre François Legault à miser avec eux sur une relance qui rendra le Québec encore plus vert, solidaire et prospère.

Publié le 8 sept. 2020



**ERIC ST-PIERRE**

FONDATION FAMILIALE TROTTIER, ET NEUF AUTRES SIGNATAIRES DE FONDATIONS PHILANTHROPIQUES\*



Monsieur le premier ministre, lorsque la pandémie s'est invitée dans nos vies il y a quelques mois, des changements auparavant impensables ont eu lieu au sein de notre société. Sous votre leadership, celui des pouvoirs publics locaux et du gouvernement fédéral, nous avons collectivement fait face à la crise et déployé des mesures d'urgence d'une ampleur exceptionnelle. Malgré les difficultés rencontrées durant ces mois douloureux, nous avons manifesté encore une fois notre attachement aux valeurs de solidarité qui nous ont marquées tout au long de notre histoire.

Dès le début de cette crise, nos fondations se sont engagées – repoussant même les limites des pratiques habituelles – à soutenir les maillons les plus vulnérables de notre société, guidées par les valeurs de justice, de solidarité et de promotion de l'environnement qui nous animent. Nous multiplions ainsi notre soutien aux banques alimentaires, à l'accès au logement et aux services de santé et de services sociaux, de même qu'aux milieux culturels, de l'environnement, de la petite enfance, de la lutte à l'inégalité raciale et bien d'autres. Chaque année, nous accordons plus de 50 millions de dollars en aide directe, et nous répondons aujourd'hui de notre mieux à un niveau record de demandes tout en étant proactif pour aider là où ça compte.

Mais nous restons engagés sur le long terme, prêts à travailler vers une « nouvelle normalité », bien différente de celle que nous avons connue. Il faut ainsi réduire les inégalités qui, sous toutes leurs formes, minent nos démocraties et la qualité de notre vie collective. De toute urgence, il faut contrer la profonde crise climatique dans

laquelle nous sommes plongés. Alors que nous avons adopté de nouvelles habitudes pour « aplanir la courbe » des cas de COVID-19, nous devons maintenant réduire drastiquement nos émissions de gaz à effet de serre et opérer plus rapidement que jamais la transition vers une économie sobre en carbone.

**C'est à l'aune de ces trois crises – sanitaire, climatique et sociale – que nous vous invitons à miser, tout comme nous, sur une relance verte, solidaire et prospère.**

Nous vous convions, dès cet automne, à faire des choix déterminants en matière d'autonomie alimentaire et d'achat local, de transports collectifs et électrifiés, de revitalisation de nos cœurs de villes et villages, de même que d'infrastructures naturelles. Ces choix devraient aussi resserrer notre tissu social et renforcer le vivre ensemble, avec une attention particulière aux plus vulnérables.

Comme vous le savez, les appels en faveur d'une relance verte, solidaire et prospère se multiplient ici comme ailleurs. Que ce soit à travers des initiatives comme le G15+ (qui regroupe de grandes organisations d'affaires et financières, de l'économie sociale, du monde syndical et de l'environnement), de l'Association des médecins pour l'environnement, des jeunes de votre propre formation politique ou de nombreux maires (dont ceux de Montréal, Québec, Terrebonne et Drummondville), un consensus se dégage quant à la forme que devra prendre notre nouvelle normalité. Toutes ces initiatives ne posent pas l'environnement comme un frein aux projets d'avenir, mais bien plutôt comme le moteur même de notre Québec de demain.

D'ailleurs, interrogés en juin dernier par Léger Marketing, 67 % des Québécois faisaient passer l'amélioration de la qualité de vie, de l'environnement et de la santé bien devant la croissance de l'économie comme priorité au sortir de la pandémie.

Nous voulons tous retrouver un nouvel équilibre, une nouvelle normale, en rendant notre coin de continent plus vert, plus solidaire et plus prospère. Faisons-le ensemble, avec vous.

\*Les cosignataires : **Jacques Bordeleau**, Fondation Béati ; **Annie Gauvin**, Fondation Berthiaume-du-Tremblay ; **Clarence Epstein**, Fondation de la Famille Claudine et

Stephen Bronfman ; **Hélène Dufresne**, Fondation Dufresne & Gauthier ; **Kevin Leonard**, Fondation Echo ; **Ian Boeckh**, Fondation Graham Boeckh ; **Karel Mayrand**, Fondation du Grand Montréal ; **Judy Martin**, Fondation Hylcan ; **Stephen Jarislowsky**, Fondation Jarislowsky

[Qu'en pensez-vous? Exprimez votre opinion](#)

© La Presse Inc. Tous droits réservés.

OPINIONS

LA  
PRESSE

# La philanthropie ne ramènera pas les koalas !



PHOTO PETER PARKS, AGENCE FRANCE-PRESSE

Un koala reçoit des soins pour ses brûlures, à Kangaroo Island, sur la côte sud de l'Australie.

---

**Devant l'ampleur de la tragédie écologique et humaine qui sévit en  
Australie cet hiver – 28 morts, 500 000 animaux disparus,**

# 80 000 km<sup>2</sup> de terres incendiées –, les appels à la solidarité se multiplient d'un bout à l'autre de la planète.

Publié le 15 janv. 2020



## CAROLINE BERGERON

DOCTORANTE, RESPONSABLE DU CERTIFICAT EN GESTION PHILANTHROPIQUE À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, ET DIRECTRICE DU PHILAB, RÉGION DU QUÉBEC, ET TROIS AUTRES SIGNATAIRES\*

La comédienne australienne Celeste Barber est parvenue à amasser plus de 44 millions de dollars pour le NSW Rural Fire Service. À l'autre bout de la planète, Kaylen Ward, une Américaine de 20 ans, a promis d'envoyer (en privé) une photo d'elle nue à tous ceux qui faisaient parvenir de l'argent à la cause. En trois jours, The Naked Philanthropist a permis de récolter 700 000 \$.

Que peut apporter tout cet argent dans la situation que traverse l'Australie ? Franchement, pas grand-chose. Même si la générosité est sincère et que l'argent est donné en toute bonne foi, la philanthropie arrive ici à ses limites.

À titre de membres du PhiLab, un réseau universitaire regroupant des chercheurs sur le thème de la philanthropie, il nous semble pertinent d'exposer publiquement une question capitale : dans un contexte où les catastrophes naturelles seront de plus en plus liées à la crise climatique, la philanthropie classique conserve-t-elle sa pertinence ?

## Trois limites

Devant l'ampleur des besoins, la philanthropie classique a trois limites qui l'empêchent de rendre les services qu'on attend d'elle. D'abord, l'argent ne peut pas tout reconstruire. Ensuite, la philanthropie ne doit pas servir à blanchir les consciences. Enfin, la philanthropie classique soutient une économie non durable.

Si une bonne campagne de financement peut aider les citoyens à rebâtir les maisons ou un site patrimonial emportés par les flammes, l'argent ne ramènera pas au naturel les écosystèmes – mammifères, marsupiaux, insectes, végétaux – réduits en cendres.

## **Quand les dommages affectent la biodiversité, certaines de ses composantes sont irremplaçables.**

L'argent ne « reconstruit » pas une espèce vivante comme il restaure une cathédrale, quelle que soit sa portée symbolique, pour bien tracer la limite avec la situation récente de l'incendie de Notre-Dame de Paris qui avait elle aussi donné lieu à une mobilisation philanthropique d'une grande intensité. En d'autres termes, les campagnes de collecte de fonds ne ramèneront pas les koalas disparus.

Face à une catastrophe, on a tous envie de « faire quelque chose ». Mais il ne faut pas que notre don soit une façon de se dédouaner, un peu à la manière du pollueur qui paie une taxe supplémentaire plutôt que d'adapter ses installations aux nouvelles normes de qualité de l'air.

Autrement dit, c'est le syndrome du pollueur-payeur que nous retrouvons dans le don de bonne conscience. Si je m'acquitte d'une taxe, je m'octroie alors le droit de ne pas changer d'attitude.

La philanthropie classique ne présente-t-elle pas, malgré elle, une solution à des comportements incompatibles avec les limites biophysiques de la Terre ? Le don s'efforce sans succès d'éteindre les flammes, mais surtout d'étouffer un autre incendie : celui des responsabilités humaines dans les dérèglements climatiques et des changements nécessaires à faire dans le quotidien de la minorité des bien nantis de la planète.

Car – c'est la troisième limite – la philanthropie classique tend à soutenir une économie traditionnelle, non durable.

**« Donnez à l'Australie »**

Le 5 janvier dernier, le premier ministre du Canada, Justin Trudeau, a exhorté les Canadiens à faire un don pour aider l'Australie. Est-ce le rôle du chef d'État de faire appel aux liquidités du grand public pour colmater les brèches d'un système qui devrait plutôt se repenser pour inclure des objectifs de développement durable réclamés par la population ? Où sont les actions politiques responsables ? Où sont les normes et règlements cohérents qui accompagnent cet élan de solidarité international ?

**Pour relever le défi de ce siècle, il est urgent que les décideurs politiques ne se cachent pas derrière la solidarité citoyenne et proposent des mesures durables contre les effets du réchauffement climatique.**

L'Australie comme le Canada peuvent mieux faire pour préserver leur patrimoine naturel. L'Australie a un grand nombre de sites inscrits au patrimoine mondial qui sont mis en péril\* par des activités industrielles néfastes, qu'ils soient naturels ou mixtes. Les vieilles méthodes d'exploitation des ressources sur lequel le pays s'est construit, comme les activités minières, se ressentent fortement aujourd'hui. Si l'Australie ne fait pas tous les efforts pour préserver son patrimoine naturel, ce dernier fait partie de l'équation nécessaire pour la survie globale de la planète. Nous avons tous et chacun la responsabilité de préserver ce patrimoine et la philanthropie peut aider, si et seulement si elle se pose comme outil citoyen au service des changements durables à opérer, et non comme le geste d'une pensée magique.

>\* [Lisez le rapport de WWF International](#)

\* Cosignataires : Diane Alalouf-Hall, doctorante à l'UQAM, chercheure au PhiLab – Région du Québec ; Jean-Marc Fontan, professeur à l'UQAM, codirecteur, Réseau PhiLab – Canada ; et David Grant-Poitras, doctorant à l'UQAM et chercheur au PhiLab – Région du Québec. Caroline Bergeron est également directrice du PhiLab, Région du Québec

[Qu'en pensez-vous? Exprimez votre opinion](#)

# Des fondations québécoises s'engagent à réduire leur empreinte en matière d'inégalités

---

PUBLISHED October 5, 2021

---

WRITTEN BY **Nancy Pole**

---

ISSN 2562-1491

---

ORIGINAL LINK <https://thephilanthropist.ca/2021/10/des-fondations-quebecoises-sengagent-a-reduire-leur-empreinte-en-matiere-dinegalites/>

Fin 2014, des fondations québécoises se sont réunies en réponse à des mesures de rigueur budgétaire annoncées par le gouvernement québécois. Elles craignaient que ces mesures aient des répercussions négatives importantes sur les organismes et regroupements communautaires et pour les lieux de concertation porteurs des démarches de développement intégré dans les territoires, et, par ricochet, sur des centaines de milliers de citoyens qui se verraient privées d'options pour sortir de la pauvreté.

En bref, elles craignaient que ces restrictions budgétaires mettent en péril certains progrès réalisés au Québec pour freiner la croissance des inégalités, tendance en progression au cours des dernières décennies au Canada et dans le monde .

Ces fondations savaient bien qu'elles n'avaient ni les moyens ni le pouvoir de réparer les torts anticipés. Les ressources des fondations, même combinées, ne représentent qu'une infime partie de l'argent que l'État peut consacrer aux programmes publics. Elles voulaient exprimer leur opposition à toute émergence de discours public qui laisserait entendre qu'elles seraient capables d'intervenir et de combler le vide laissé par ces compressions. D'un autre côté, elles estimaient qu'elles devaient intervenir et se faire entendre dans le débat public portant sur les choix de société à faire, sur les engagements que les citoyens étaient prêts à prendre collectivement pour réduire les inégalités, et sur le rôle de l'État dans la

mise en œuvre de politiques publiques reflétant cette volonté. La contribution optimale du secteur à but non lucratif – de l'action communautaire, de l'économie sociale et de la philanthropie – ne pourrait se réaliser qu'à partir d'un fondement solide de politiques publiques et de protections sociales.

C'est dans ce contexte que le Collectif des fondations québécoises contre les inégalités est né. Le Collectif est un réseau informel de 15 à 20 fondations publiques et privées de tailles différentes, dont les actifs varient entre 300 000 \$ et 2 milliards \$. La plupart des fondations membres du Collectif exercent leurs activités au Québec, bien que certaines soient également actives ailleurs au Canada.

Au cours des années suivantes, le Collectif a rédigé des lettres ouvertes et a présenté des mémoires politiques conjoints au nom de ses membres, réitérant à chaque fois ses espoirs et ses attentes que le gouvernement du Québec utilise tous les outils à sa disposition – dont l'imposition et la redistribution – pour réduire les inégalités.

## **La relation ambiguë des fondations philanthropiques avec les inégalités**

Les fondations du Collectif étaient conscientes qu'il y avait un certain paradoxe au fait de prendre position publique en faveur d'une fiscalité plus progressive et de mesures de redistribution plus fortes. Comment, en tant que fondations, pouvaient-elles en toute légitimité défendre cette position alors qu'elles pourraient elles-mêmes être considérées comme étant à la fois les produits et les bénéficiaires des inégalités?

Cette question se posait dans un contexte où les fondations privées, en tant que produits de la richesse accumulée, faisaient l'objet d'un examen public accru. Au Québec en particulier, l'importance croissante des grandes fondations privées au cours des deux dernières décennies avait été reçue avec une certaine méfiance par des acteurs du milieu communautaire.

En-dehors du Québec, des voix critiques telles que celle d'Anand Giridharadas affirment que la philanthropie agit pour cautionner, légitimer et amplifier les inégalités – les rendant plus acceptables si les riches semblent disposés à redistribuer volontairement une partie de leur richesse.

Sur le plan international, un récent rapport de l'OCDE passant en revue le traitement fiscal des entités philanthropiques et des dons de bienfaisance dans 40 pays attire l'attention sur les préoccupations émergentes dans certains pays, selon lesquelles les pratiques actuelles pourraient donner à un petit nombre de bienfaiteurs fortunés une influence disproportionnée sur l'affectation des ressources publiques, et appelle les gouvernements à trouver le juste équilibre entre la sauvegarde des systèmes fiscaux et la poursuite du soutien au secteur.

Ces critiques et ces débats ont gagné en popularité au Canada, où, depuis 2020, la pandémie accentue et exacerbe les disparités sur le plan des revenus et de la richesse. Des appels ont été lancés pour instaurer un impôt sur la fortune afin de freiner cette tendance et de générer des revenus indispensables aux investissements publics.

Dans ce contexte, certains intervenants ont attiré l'attention sur les 80 milliards \$ d'actifs présents dans les fonds de dotation des fondations canadiennes en demandant à leurs détenteurs d'augmenter les montants versés annuellement en dons et subventions et au gouvernement d'augmenter le contingent des versements fixé par la réglementation.

Le traitement fiscal des fondations faisait déjà l'objet de questions et de débats publics avant même l'arrivée de la pandémie. Des observateurs critiques ont souligné que les contribuables subventionnent jusqu'à 53 % des dons caritatifs – pour des montants qui peuvent s'élever à des centaines de millions de dollars dans le cas de certains dons exceptionnels. (Le taux de crédit d'impôt appliqué aux dons de bienfaisance varie selon la province et selon le montant du don; le taux de 53 % représente le crédit d'impôt fédéral et provincial appliqué au Québec aux dons de plus de 200 000 \$.) Des intervenants tels que Brigitte Alepin revendiquent depuis plusieurs années des réformes fiscales comportant l'imposition des actifs des fondations privées.

## **Une Déclaration d'engagement pour encourager la philanthropie à accroître la cohérence et l'impact de son action à l'égard des inégalités**

Devant ces tendances et dans ce contexte d'examen accru des fondations philanthropiques, les membres du Collectif se sont interrogés : Comment pouvaient-ils être sûrs qu'ils ne contribuaient pas en fait au problème des inégalités? Que pourraient-ils faire en tant que fondations pour s'assurer d'avoir la contribution la plus utile possible à la lutte contre les inégalités?

Le Collectif a décidé de s'attaquer de front à ces questions et de chercher des réponses qui lui permettraient d'apporter le point de vue de fondations mobilisées et porteuses d'une réflexion critique aux débats en cours.

Comme point de départ, il se devait de reconnaître la volonté largement partagée au sein de la société canadienne de valoriser et d'encourager les contributions privées au bien public – une réalité qui se reflète dans le cadre réglementaire favorable à la philanthropie et aux dons de bienfaisance. Les membres du Collectif ont également reconnu que les fondations bénéficient de subventions fiscales représentant le soutien des contribuables à leurs activités, et de ce fait qu'elles doivent chercher à maintenir la confiance du public. À cet égard, ils ont reconnu que leur légitimité en tant qu'institutions n'est pas conféré de droit, mais quelque chose qui se mérite en continu.

Ils ont également reconnu que les diverses préoccupations soulevées ont une légitimité – que les fondations philanthropiques entretiennent effectivement une **relation ambiguë avec l'inégalité**. D'un autre côté, des intervenants proches du secteur font valoir que **les fondations peuvent contribuer de manière significative** aux efforts visant à **résoudre les problèmes d'inégalité**.

Au travers une démarche d'analyse et de dialogue au sein de chacune de leurs organisations, les membres du Collectif ont défini un ensemble de principes et de règles de base pour accroître la cohérence et l'impact de leur action au regard de la réduction des inégalités – des balises les encourageant à reconnaître et investir les domaines de contribution spécifique qui leur reviennent en tant que fondations, à agir pour maintenir et accroître la confiance du public et, surtout, à travailler activement à la réduction des inégalités plutôt qu'à leur maintien ou à leur accroissement.

Le résultat de cette démarche est une **Déclaration d'engagement** à laquelle la grande majorité des fondations membres du Collectif ont adhéré (la liste des fondations signataires de la Déclaration figure ci-dessous). La première partie de la Déclaration invite les fondations à affirmer un rôle pour elles-mêmes qui soit à la fois distinct et complémentaire de celui des autres acteurs, dont l'État. Elle met ensuite les fondations au défi de faire la démonstration de leur contribution tangible au bien commun, à rendre compte de leur action auprès du public, et de faire preuve d'un engagement continu à améliorer l'impact et la cohérence de leur action.

La deuxième partie énonce trois principes de base pour orienter les fondations qui cherchent à accroître la cohérence de leur action pour réduire les inégalités :

- veiller à ce que la mission, les valeurs et les priorités de soutien de la fondation soient en cohérence avec une orientation redistributive;
- adopter des politiques et des pratiques visant à distribuer le pouvoir dont elle dispose en tant que fondation et de mieux le mettre au service des groupes et des communautés qu'elle cherche à soutenir, et en particulier celles qui mènent des efforts pour transformer les conditions qui les excluent et les marginalisent;
- veiller à ce que leurs investissements soutiennent des pratiques économiques et sociales qui atténuent ou réduisent les inégalités, et désinvestir de celles qui ont l'effet inverse.

Plusieurs engagements présents dans la Déclaration font écho à d'autres appels à l'action, tels que celui du **Trust-Based Philanthropy Project**. Le Collectif reconnaît ces influences ; depuis environ cinq années, un mouvement de fond serait en train de **transformer l'éthique du secteur philanthropique** pour privilégier l'établissement de relations de confiance authentiques, la poursuite d'objectifs de justice sociale et des pratiques visant à mieux partager le pouvoir. En ce sens, la démarche du Collectif et la Déclaration qui en découle sont bien le reflet de leur temps.

La Déclaration d'engagement du Collectif présente en même temps quelques caractéristiques uniques qui le distinguent aux yeux de ses premières fondations signataires :

1. Il aborde de façon globale un ensemble de domaines d'action des fondations – non seulement leurs activités subventionnaires et leurs programmes, mais aussi leur gouvernance, leur positionnement stratégique et leurs politiques et pratiques d'investissement.

2. La Déclaration introduit la notion d'une « empreinte inégalités » que les fondations peuvent augmenter ou diminuer par leurs actions. Inspirée du concept d'empreinte carbone (la quantité d'émissions de gaz à effet de serre qui peut être attribuée à des activités humaines précises), l'empreinte inégalités d'une fondation peut être comprise comme le bilan des effets positifs, négatifs et neutres de toutes ses activités sur les inégalités sociales et économiques. Dans la Déclaration, l'angle de « l'empreinte inégalités » est appliqué à des cibles et à des niveaux d'engagement différents. D'une part il aborde la responsabilité sociétale des fondations et les invite à agir intentionnellement, à travers leurs programmes philanthropiques et leurs investissements, pour s'attaquer aux facteurs sociaux et économiques contribuant à produire les inégalités. D'autre part il invite les fondations à examiner comment leurs propres pratiques maintiennent ou aident à défaire des rapports de pouvoir inégaux avec les organismes et collectivités qu'elles soutiennent.

3. La Déclaration est proposée comme une invitation à s'engager dans un parcours. Il n'y a pas de critères minimaux à remplir au départ; elle demande plutôt à ses signataires d'accepter de cheminer afin de mettre en œuvre une série d'engagements initiaux. Le processus pour le faire est interne à chaque fondation, et il n'y a pas de « bulletin » qu'elle doit partager à l'externe. Les fondations qui adhèrent sont plutôt invitées à évaluer leurs propres orientations et activités à la lumière des « Engagements pour commencer » qui figurent dans la Déclaration, à se fixer des objectifs et des cibles pour progresser et à examiner périodiquement leur progrès.

Pour les membres du Collectif, la démarche en soi d'analyse et d'engagement menée au sein de leurs organisations et dans l'espace réseau du Collectif a été aussi importante que le résultat qu'elle a livré. Sa souplesse a permis à chaque fondation de l'entreprendre à sa propre façon et en respectant son point de départ. Annie Gauvin, directrice générale de la **Fondation Berthiaume-du-Tremblay**, décrit comment la Déclaration a amené les membres de son conseil d'administration à réfléchir à l'obligation éthique qu'avait la fondation d'évaluer les impacts de ses dons afin de s'assurer d'agir sur les causes des inégalités qui touchent les aînés. Ils se sont également repenchés sur le bon équilibre à trouver entre leur responsabilité d'assurer la pérennité de la mission, et celle de fiduciaire des investissements visant à assurer un rendement suffisant pour la poursuite de leurs activités.

Pour plusieurs fondations signataires, le processus d'adhésion à la Déclaration a mobilisé toutes les parties prenantes de l'organisation – y compris les gestionnaires, le conseil d'administration, les équipes dédiées aux programmes et l'équipe des investissements. Ensemble, ces parties prenantes ont examiné comment les pratiques de l'organisation — la gouvernance, les orientations philanthropiques, les

communications, les relations avec les partenaires et les pratiques d'investissement — prises ensemble, pouvaient produire « l'empreinte inégalités » de la fondation, et ensemble elles ont commencé à envisager des actions à entreprendre pour réduire cette empreinte.

Beth Hunter, directrice de programme à la **Fondation McConnell** jusqu'à la fin septembre 2021, décrit deux des étapes entreprises au cours de la démarche d'adhésion de la fondation : « Dans le cadre d'un atelier réunissant le personnel de tous les services, on a approfondi l'analyse de notre action par rapport à chacun des « Engagements pour commencer » de la Déclaration. Cette évaluation a ensuite été présentée au conseil d'administration pour lui permettre d'avoir une vision claire de ce que l'organisation faisait déjà et de ce sur quoi elle pouvait s'engager à travailler à l'avenir. »

Elle ajoute que le fait de réunir ainsi les équipes des différents services a permis de mettre en lumière certaines pratiques particulièrement prometteuses : « On a pu constater qu'un programme en particulier donne vraiment l'exemple des bonnes façons de faire pour entrer en relation avec les organismes partenaires potentiels, et que le reste de l'organisation pourrait gagner à l'imiter. »

## Prochaines étapes

Pour les fondations signataires de la Déclaration, le processus se poursuit au-delà de la décision d'adhérer. Elles ont exprimé le souhait que le Collectif soutienne les suites à donner, en agissant comme espace d'échange et d'apprentissage entre pairs sur les bons coups et les défis. Certains ont évoqué la possibilité que l'espace du Collectif puisse aussi favoriser la mutualisation d'efforts pour mettre de l'avant certaines nouvelles pratiques d'investissement nommées dans la Déclaration d'engagement. Jacques Bordeleau, directeur général de la **Fondation Béati** et porte-parole du Collectif, élabore à ce sujet : « Le fait de savoir que nous avons cet espace au sein duquel nous partageons ces aspirations communes et où on va pouvoir faire le suivi périodique de nos progrès, ça va aider à maintenir l'engagement dans le temps des organisations signataires. Je pense que cela nous pousse à nous fixer de véritables objectifs et à leur donner suite. »

À quelques moments pendant leur processus d'adhésion, quelques dirigeants et administrateurs de fondations membres ont exprimé leur souhait que la Déclaration d'engagement puisse rayonner plus loin que le Collectif pour rejoindre d'autres fondations au Québec et au Canada, et pour les inviter elles aussi à y adhérer. La Fondation Béati était de ce nombre. « En faisant rayonner la Déclaration, les membres de notre conseil d'administration y ont vu le potentiel d'influencer positivement les pratiques de leurs pairs et de donner encore plus d'élan à la Déclaration; en élargissant le cercle des fondations qui adhèrent on accroît aussi le répertoire des pratiques à considérer en lien avec les engagements », déclare M. Bordeleau.

Le Collectif s'est engagé dans cette voie. Il a traduit la Déclaration en anglais et lancé un **microsite bilingue** pour la faire connaître et pour inviter d'autres fondations à se l'approprier et à entreprendre

leur propre processus pour y adhérer. Il a également produit un recueil d'exemples de la mise en application de ces engagements par des fondations canadiennes et québécoises.

## Conclusion

Pour les fondations prises une par une, la Déclaration peut s'avérer un précieux outil de sensibilisation et de mobilisation des diverses parties prenantes au sein de leur organisation, dans l'objectif d'accroître la cohérence interne des pratiques autour de valeurs et de visées communes.

Cependant, comme c'est le cas pour le concept d'empreinte carbone, la notion « d'empreinte inégalités » a ses limites si elle ne dépasse pas le cadre de l'action individuelle, si elle n'est utilisée par des fondations que pour examiner leurs propres pratiques. L'intention de la Déclaration n'est pas d'envoyer le message que la lutte contre les inégalités est une affaire de responsabilité individuelle des fondations – ou pire, de se livrer à un exercice de « blanchiment réputationnel » pour le secteur philanthropique. Si l'effet de la Déclaration se réduisait à cela, ce serait un échec, estime M. Bordeleau.

Les inégalités sociales et économiques sont avant tout un problème d'action collective, et les membres du Collectif des fondations maintiennent que les politiques publiques demeurent un des leviers les plus structurants pour agir sur les causes des inégalités. Tout en reconnaissant l'importance de mener un processus de dialogue interne sur la question de son empreinte inégalités, le Collectif espère que l'invitation à adhérer à la Déclaration puisse susciter une prise de conscience quant à la contribution collective que les fondations pourront faire à la lutte contre les inégalités, et qu'elle suscite de la volonté et de l'élan en faveur des efforts collectifs nécessaires pour amener les changements systémiques sur le plan des politiques publiques et des pratiques d'investissement privé qui feront reculer les inégalités.

---

Liste des fondations qui ont adhéré à la Déclaration (à la date de publication de l'article) :

- Centraide du Grand Montréal
- Centraide Québec Chaudière-Appalaches et Bas-St-Laurent
- Centraide Régions Centre-ouest du Québec
- Fondation Béati
- Fondation Berthiaume-du-Tremblay
- Fondation Dufresne et Gauthier

- Fondation de la famille Trottier
  - Fondation François Bourgeois
  - Fondation du Grand Montréal
  - Fondation Lucie et André Chagnon
  - Fondation McConnell
  - Fondation Solstice
  - Mission Inclusion
  - Fondation Mirella et Lino Saputo
- 

***Nancy Pole*** anime et coordonne le *Collectif des fondations québécoises contre les inégalités depuis 2017. Au cours de sa vie professionnelle, elle a soutenu l'action de nombreux réseaux, partenariats et initiatives concertées dans les secteurs philanthropique, communautaire et de l'économie sociale.*



# POUR COMBATTRE LES INÉGALITÉS, DES ENGAGEMENTS POUR LA PHILANTHROPIE

Septembre 2021

## TABLEAU SOMMAIRE



ENGAGEMENTS POUR COMMENCER ... →

... POUR ALLER PLUS LOIN →

### DEUX RÈGLES DE BASE

1

**AFFIRMER UN RÔLE DISTINCT ET COMPLÉMENTAIRE À CELUI D'AUTRES ACTEURS, DONT L'ÉTAT**

- Se doter d'orientations et prendre des engagements en cohérence avec ce qui relève des contributions singulières de la philanthropie.

- Lorsque pertinent, rappeler dans ses communications les limites de sa contribution en tant que fondation et souligner la distinction à maintenir entre celle-ci et le rôle de l'État et des services publics.

2

**RENDRE COMPTE DE SON ACTION AUPRÈS DU PUBLIC ET FAIRE PREUVE D'UN ENGAGEMENT CONTINU À EN AMÉLIORER L'IMPACT ET LA COHÉRENCE**

- Rendre publiquement disponible les informations pertinentes portant sur :
  - la mission et les activités de notre fondation;
  - sa gouvernance et le mode de fonctionnement pour solliciter et octroyer des dons ou des subventions.

- Se doter de moyens pour dégager une appréciation critique des activités et des effets de la fondation dans son milieu, moyens d'appréciation qui reflètent et sont en adéquation avec les intentions et la philosophie d'action de la fondation;

- Partager et réfléchir sur les constats et les leçons dégagés de cet exercice d'appréciation, à l'interne mais également avec les organismes donataires, les partenaires et d'autres parties prenantes en vue d'identifier les adaptations ou les prochaines pistes à considérer.



ENGAGEMENTS POUR COMMENCER ... →

... POUR ALLER PLUS LOIN →

### TROIS PRINCIPES DE COHÉRENCE

#### PRINCIPE N°1

**VEILLER À CE QUE LA MISSION, LES VALEURS ET LES PRIORITÉS DE SOUTIEN DE NOS FONDATIONS SOIENT EN COHÉRENCE AVEC UNE ORIENTATION REDISTRIBUTIVE**

- Porter une attention à ce que l'ensemble des programmes et initiatives soutenus génèrent des bénéfices pour les personnes et les groupes plus vulnérables, même lorsque ceux-ci ne sont pas ciblés de façon particulière.  
Et/ou
- S'intéresser de façon prioritaire aux besoins des personnes et des groupes les plus vulnérables, et soutenir des programmes ou des initiatives qui agissent sur les conditions de vie, l'inclusion sociale et la sortie de pauvreté

- Soutenir des programmes, des initiatives ou des campagnes portés par des organismes de la société civile qui cherchent à agir sur certains déterminants des inégalités économiques et sociales, par exemple :
  - des comportements et des normes sociales;
  - des pratiques et des règles du marché.
- Mobiliser son pouvoir d'influence pour amplifier le rayonnement de ces efforts du terrain.



## TROIS PRINCIPES DE COHÉRENCE

## PRINCIPE N°2

**ADOPTER DES PRATIQUES VISANT À DISTRIBUER LE POUVOIR DONT NOUS DISPOSONS EN TANT QUE FONDATIONS ET DE MIEUX LE METTRE AU SERVICE DES GROUPES ET DES COMMUNAUTÉS QUE NOUS CHERCHONS À SOUTENIR, ET EN PARTICULIER CEUX QUI MÈNENT DES EFFORTS POUR TRANSFORMER LES CONDITIONS QUI LES EXCLUENT ET LES MARGINALISENT.**

## ADOPTER UNE POSTURE D'OUVERTURE ET DE CONFIANCE ENVERS LES ORGANISMES ET LES COMMUNAUTÉS SOUTENUS :

- Offrir du financement pluriannuel, et autant que possible sans en diriger l'affectation; soutenir les frais nécessaires au bon fonctionnement des organismes.
- Simplifier le processus de demande et les exigences de reddition de compte afin de réduire la place qu'ils prennent dans la charge de travail des organismes.
- Là où possible, travailler avec d'autres bailleurs de fonds pour harmoniser des aspects des processus de demande et des exigences de reddition de compte de chacun.
- Solliciter des rétroactions sur nos pratiques de la part des organismes et des communautés soutenus, et rendre compte de comment elles ont été prises en compte.

## S'OUVRIRE À DÉMOCRATISER DES PRATIQUES DE LA FONDATION

- Mettre en place des mécanismes de consultation, de participation et de rétroaction afin de recueillir les expériences et les préoccupations des communautés desservies, avec une attention particulière pour la participation et l'écoute des personnes et des groupes marginalisés.
- Viser une représentation de ces diverses voix sur les instances internes de la fondation (CA, comité ou conseil avisé, comités d'analyse et de recommandation).
- Expérimenter des mécanismes de transfert du pouvoir décisionnel sur l'octroi des dons ou subventions envers des instances composées de membres des communautés ou de représentants des groupes qu'on cherche à soutenir, tout en évitant de créer des situations de conflit d'intérêt.

## CHERCHER À ÉLEVER LA VOIX DES COMMUNAUTÉS QU'ON CHERCHE À SOUTENIR

- Soutenir des stratégies d'organisation communautaire et de mobilisation citoyenne qui visent à accroître l'accès au pouvoir et la capacité de représentation politique des segments plus vulnérables de la population.
- Soutenir le développement des capacités en matière de plaidoyer et d'influence politique des organismes qui interviennent auprès de communautés vulnérables ou marginalisées.
- Soutenir directement des activités de plaidoyer, de représentation et de dialogue portées par des organisations de la société civile et visant à :
  - contribuer au débat public concernant les inégalités et leurs effets;
  - promouvoir des options politiques pouvant réduire les inégalités.



## PRINCIPE N°3

**INVESTISSEMENTS : SOUTENIR DES PRATIQUES QUI RÉDUISENT OU QUI ATTÉNUENT LES INÉGALITÉS, ET DÉSINVESTIR DES PRATIQUES QUI LES ACCROISSENT.**

- Se doter d'une politique de placement qui intègre l'investissement responsable et les critères ESG à la gestion de portefeuille.
- Se joindre à des mouvements d'investisseurs responsables soucieux d'agir pour infléchir les inégalités, s'informer sur les leviers disponibles et orienter ses choix d'investissement en conséquence.
- Mobiliser une partie de son capital comme levier en appui à la mission ; investir dans des initiatives d'économie sociale et solidaire qui : offrent des alternatives aux iniquités du marché, qui favorisent la création de ressources collectives, ou qui améliorent la situation financière et sociale des moins nantis.
- Adopter une approche proactive auprès des gestionnaires d'actifs afin que ceux-ci adoptent les meilleures pratiques en termes d'investissement responsable, ou devenir soi-même actionnaire engagé: s'associer à des démarches de dialogue auprès d'entreprises, déposer des résolutions d'actionnaire.
- Adopter ou élaborer des outils permettant de mesurer les retombées de son portefeuille sur les inégalités sociales et économiques.
- Participer au développement et à l'expérimentation de nouvelles pratiques de mobilisation de capital au service du développement territorial inclusif (outils de financement participatif).

# LEDEVOIR

## Les risques de la rigueur budgétaire

### Texte collectif\*

Les signataires sont les dirigeants de fondations privées.

11 mars 2015 **Idées**

Idées

Pour la première fois, des fondations québécoises prennent ensemble la parole pour exprimer leurs préoccupations et témoigner de l'inquiétude ressentie par les personnes, les familles et les communautés qu'elles appuient. Au moment où plusieurs programmes gouvernementaux sont remis en question et où la fiscalité fait l'objet d'un examen en profondeur, nous nous interrogeons sur les impacts possibles de ces changements sur la société.

Nous sommes préoccupés en particulier par leur effet sur les inégalités sociales, un phénomène en hausse à l'échelle mondiale et qui suscite des appels à la vigilance de la part des organisations économiques les plus crédibles et, de plus en plus, de la part de leaders politiques reconnus.

### Un critère pour juger des réformes

Nous souhaitons contribuer de façon constructive au débat en invitant le gouvernement du Québec à tenir compte de ces inquiétudes et à bien mesurer l'effet de ses projets de réforme sur les citoyens et sur les communautés.

Il est évidemment nécessaire de gérer les finances publiques de manière responsable. Il est tout aussi important de veiller à ce que les services publics soient efficaces et atteignent leurs objectifs et c'est pourquoi, périodiquement, ceux-ci font l'objet d'une révision.

Tout en gérant de manière responsable les deniers publics, nous invitons le gouvernement à orienter ses choix politiques en fonction des effets sur les inégalités sociales. Nous proposons qu'il adopte comme l'un des critères pour juger du bien-fondé d'une réforme que celle-ci réduise les inégalités, ou à tout le moins qu'elle ne contribue pas à les aggraver.

### Une société plus égalitaire : un gain pour tous et toutes

Le Québec est la société la plus égalitaire en Amérique du Nord. Cette situation enviable est le résultat de choix collectifs et constitue un actif notable sur les plans économique et social. Les inégalités nuisent à l'économie, à la société et à la démocratie, les experts du monde entier en ont fait la démonstration. Notre action quotidienne sur le terrain partout au Québec nous permet d'en témoigner.

Lorsque les inégalités augmentent, un fossé se creuse entre les citoyens. Comme les maillons d'une chaîne qui se distendent puis se rompent, les liens entre les membres de la société se brisent. C'est l'ensemble de la collectivité qui en souffre. Les problèmes sociaux s'aggravent et la pression s'accroît sur les services publics et communautaires dont le coût augmente. Tous les citoyens en sortent perdants.

Dans les pays les plus inégalitaires, la criminalité est plus élevée et l'espérance de vie est plus basse qu'ailleurs. En revanche, on trouve parmi les pays les plus prospères et les plus performants sur le plan économique, les pays les plus égalitaires au monde.

Au fil des ans, le Québec s'est doté d'un ensemble de moyens pour réduire les inégalités par la fiscalité, l'éducation, des services de santé et des services sociaux adéquats. Il s'agissait d'investir dans le potentiel de tous afin que chacun puisse être mis à contribution au meilleur de ses capacités. Lorsque chaque personne peut apporter sa contribution, l'économie et la société s'en portent mieux.

Demeurons vigilants

Il est sans doute temps, aujourd'hui, de revoir si les moyens que nous nous sommes donnés sont toujours les plus efficaces. Mais il est une chose que les Québécois ne remettent pas en question, c'est l'objectif d'une société qui donne sa chance à tout le monde. Nous croyons utile de rappeler ce grand consensus québécois illustré entre autres par l'adoption à l'unanimité de l'Assemblée nationale, en 2002, de la Loi sur l'élimination de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Malgré les efforts, le niveau d'inégalités est plus grand au Québec aujourd'hui qu'il y a 30 ans. Il faut donc demeurer vigilants. Les réformes seront d'autant plus efficaces qu'elles contribueront à la réduction des inégalités. Nous en sortirons tous gagnants, nous en sommes convaincus.

*\*Ont signé ce texte les dirigeants de la Fondation Béati, la Fondation Berthiaume-Du-Tremblay, la Fondation des YMCA du Québec, la Fondation Dufresne et Gauthier, la Fondation Léa-Roback, la Fondation Lucie et André Chagnon, la fondation de la famille J.W. McConnell, la Fondation Solstice et la Fondation Y des femmes de Montréal.*